



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/84  
28 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-septième session, 15-18 novembre 2005,  
point 5.2.6 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 3 À LA SÉRIE 06 D'AMENDEMENTS  
AU RÈGLEMENT N° 14

(Ancrages des ceintures de sécurité)

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

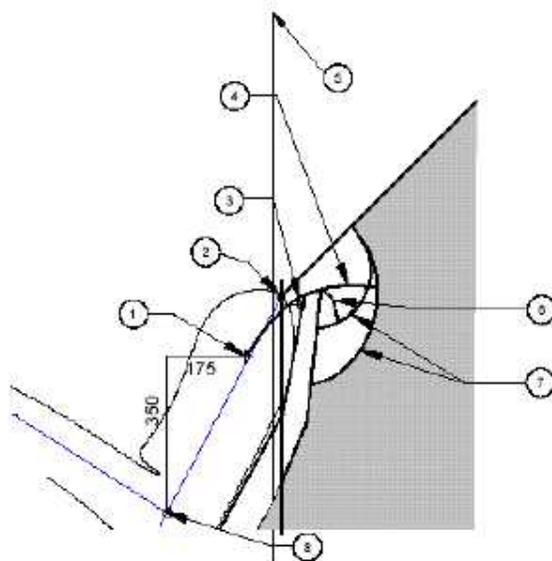
Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-septième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/37, par. 10). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2005/4, tel que modifié (TRANS/WP.29/GRSP/37, annexe 2).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 9, figure 7, modifier comme suit:

«



### Légende

- 1 Point "V"
- 2 Point "R"
- 3 Point "W"
- 4 Longueur d'enroulement de la sangle à partir du point "V": 250 mm
- 5 Plan longitudinal vertical
- 6 Longueur d'enroulement de la sangle à partir du point "W": 200 mm
- 7 Arcs créés par les longueurs d'enroulement de la sangle
- 8 Point "H"

NOTE 1: La partie de l'ancrage supérieure conçue pour recevoir le crochet de la sangle supérieure doit être située dans la zone grisée.

NOTE 2: Point "R": point de référence de l'épaule.

NOTE 3: Point "V": point de référence V, situé à 350 mm verticalement au-dessus et à 175 mm horizontalement en arrière du point "H".

NOTE 4: Point "W": point de référence W, situé à 50 mm verticalement en dessous et à 50 mm horizontalement en arrière du point "R".

NOTE 5: Plan "M": plan de référence M, situé à 1 000 mm en arrière du point "R".

NOTE 6: Les surfaces avant extrêmes de la zone sont obtenues par rabattement des deux lignes d'enroulement sur toute leur zone d'extension à la partie avant de la zone. Les lignes d'enroulement représentent la longueur de réglage minimale de sangles de fixation supérieures typiques s'étendant soit à partir du haut du dispositif de retenue pour enfant (point W) ou plus bas sur le dossier du dispositif de retenue pour enfant (point V).

Figure 7: Emplacement de l'ancrage pour sangle supérieure ISOFIX, zone ISOFIX  
– Vue latérale agrandie de la zone d'enroulement»

-----